

Accueil > Trop souvent sous-estimé, le risque routier est un risque professionnel majeur, il représente 20% des accidents de travail.

01/07/2021

**Trop souvent sous-estimé, le risque routier est un risque professionnel majeur, il représente 20% des accidents de travail.**

**Trop souvent sous-estimé, le risque routier est un risque professionnel majeur, il représente 20% des accidents de travail.**

1 jui 2021 - 11:25 — gestionnaire

# Prévenir le risque routier



[1]

Il est parti un matin, quand il est revenu, plus rien n'était pareil...

De nombreux salariés passent une grande partie de la journée au volant de leur véhicule dans le cadre des missions qu'ils effectuent pour leur entreprise. Ils sont, du fait de leur activité, exposés au risque routier professionnel.

En 2019, 140 personnes ont été blessées et 29 personnes ont perdu la vie sur les routes de Polynésie française. La Polynésie a le plus haut taux d'accidents mortels de tout l'Outre-mer avec 17 décès pour 100 blessés. (Seulement 5/100 en métropole)

- 45% des accidents mortels concernent des usagers de 2 roues.
- 54% des accidents mortels ont lieu la nuit.

## LE RISQUE ROUTIER : MISSION OU TRAJET ?



### Accident de mission

Un accident de mission est un accident qui a lieu à l'occasion d'un déplacement nécessaire à l'exécution du travail. C'est un accident du travail.

Dans un accident de mission, la responsabilité pénale du collaborateur peut être engagée en cas d'infraction au Code de la route ou d'accident corporel qu'il aurait occasionné. Mais, la

responsabilité pénale et civile de l'employeur peut aussi être engagée s'il est établi un manque de prévention de sa part à l'origine d'un accident de la route.

## **Accident de trajet**



Un accident de trajet est un accident qui se produit à l'occasion d'un déplacement entre le domicile et le lieu de travail ou entre le lieu de travail et le lieu de restauration habituel. La loi l'assimile à un accident du travail, mais du fait de la nature non professionnelle du déplacement, la prévention du risque trajet ne dépend pas d'une obligation légale.

La mise en œuvre d'un plan de prévention doit être le résultat d'une volonté partagée entre l'employeur et son collaborateur.

**Tous les jours nous devons nous rendre à minima sur notre lieu de travail, nous sommes donc TOUS CONCERNES.**

Le risque routier est un risque professionnel à part entière, il constitue la première cause de décès au travail. L'anticiper c'est éviter des conséquences dramatiques pour les collaborateurs de l'entreprise et l'entreprise elle-même. Le code du travail prévoit que l'employeur doit prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires ».



Vous avez pensé aux coûts ?

Les accidents de trajet c'est en moyenne plus de 65 jours d'arrêt et plus de 500 000 XPF de dégâts matériels !

**Initier une démarche de prévention du risque routier est essentiel !**

Une démarche en trois étapes :

- **L'engagement de l'entreprise** : il s'appuie sur la politique de prévention définie par le chef d'entreprise, l'implication des salariés, l'implication de l'encadrement et la participation des salariés.
- **La réalisation du diagnostic** : Identifier les activités de l'entreprise les plus à risque, les missions effectuées en horaires décalés, en urgence. Est-ce que des véhicules sont mis à disposition ? Comment sont-ils entretenus ? Nos salariés sont-ils tous conscients du risque routier ? Connaissent-ils les dangers de l'alcool et des différentes addictions sur la conduite ?
- **La mise en place d'un plan d'action** : s'inspirer des bonnes pratiques concernant l'organisation des déplacements, le choix et l'entretien des véhicules, la gestion des compétences, le protocole de communication et le téléphone au volant.

Pour poursuivre, CONFORM HSCT vous propose des formations à la prévention du risque routier en entreprise et vous accompagne dans la prise en compte de l'ensemble de vos risques professionnels.

---

**URL source:** <https://www.conform.pf/actualite/trop-souvent-sous-estime-le-risque-routier-est-un-risque-professionnel-majeur-il>

#### **Liens**

[1] [https://www.conform.pf/sites/default/files/img\\_princ/prevenir-le-risque-routier1.jpg](https://www.conform.pf/sites/default/files/img_princ/prevenir-le-risque-routier1.jpg)